



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CINQUANTE-CINQUIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

A55/50 (Projet)

18 mai 2002

Quatrième rapport de la Commission B

(Projet)

La Commission B a tenu sa cinquième séance le 17 mai sous la présidence du Professeur Pham Manh Hung (Viet Nam), puis du Professeur A. M. Coll Seck (Sénégal).

Il a été décidé de recommander à la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution ci-jointe relative au point suivant de l'ordre du jour :

13. Questions techniques et sanitaires

13.11 Alimentation, exercice physique et santé

Une résolution (telle que modifiée)

Point 13.11 de l'ordre du jour

Alimentation, exercice physique et santé

La Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport sur l'alimentation, l'exercice physique et la santé ;¹

Rappelant la résolution WHA53.17 sur la lutte contre les maladies non transmissibles, qui réaffirmait que la stratégie mondiale de lutte contre les maladies non transmissibles et le plan d'exécution qui l'accompagne visaient à réduire la mortalité prématurée et à améliorer la qualité de la vie ;

Rappelant le *Rapport sur la santé dans le monde, 2001*,² qui indique que la mortalité, la morbidité et l'incapacité attribuables aux principales maladies non transmissibles sont actuellement responsables d'environ 60 % de l'ensemble des décès et de 43 % de la charge de morbidité dans le monde et devraient, selon les prévisions, compter pour 73 % de l'ensemble des décès et 60 % de la charge mondiale de morbidité d'ici 2020 ;

Notant que la proportion des décès attribuables aux maladies non transmissibles qui surviennent dans les pays en développement atteint déjà 79 % ;

Alarmée par cette tendance, qui est la conséquence de la transition démographique et épidémiologique, y compris au niveau de l'alimentation et de l'exercice physique, ainsi que de la mondialisation des processus économiques ;

Reconnaissant toutefois la vaste somme de connaissances et de données d'expérience existant en la matière et la nécessité de réduire le niveau d'exposition aux principaux facteurs de risque que sont la mauvaise alimentation, l'absence d'exercice physique et le tabagisme ;

Consciente aussi du fait qu'il est plus facile d'agir sur ces grands facteurs de risque d'origine comportementale et environnementale par des mesures essentielles de santé publique concertées, comme cela a été démontré dans plusieurs Etats Membres ;

Reconnaissant l'importance du cadre proposé pour une action au niveau de l'alimentation et de l'exercice physique dans le contexte de la lutte intégrée contre les maladies non transmissibles, y compris l'appui à des modes de vie sains, la promotion d'environnements plus propices à la santé, la fourniture de services de santé publique et l'association très large des professionnels de la santé et de la nutrition et des

¹ Document EB109/14.

² *Rapport sur la santé dans le monde, 2001. La santé mentale : nouvelle conception, nouveaux espoirs*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2001.

membres d'autres professions pertinentes à l'amélioration des modes de vie et de la santé des individus et des communautés ;

1. INVITE INSTAMMENT les Etats Membres à collaborer avec l'OMS pour mettre au point une stratégie mondiale sur l'alimentation, l'exercice physique et la santé en vue de combattre les maladies non transmissibles, en s'appuyant sur les données factuelles et les meilleures pratiques et en mettant spécialement l'accent sur une approche intégrée pour améliorer l'alimentation et développer l'exercice physique, afin :

1) de promouvoir la santé et de réduire les risques courants de maladies non transmissibles chroniques liées à une mauvaise alimentation et à l'absence d'exercice physique, par une action essentielle de santé publique et par l'intégration de mesures préventives dans les fonctions des services de santé ;

2) d'encourager, dans le cadre de la réforme du secteur de la santé, l'incorporation, dans les plans nationaux d'action en matière de nutrition à l'occasion de leur actualisation, de stratégies concernant l'alimentation, l'exercice physique et la santé associant tous les secteurs, y compris la société civile et l'industrie alimentaire ;

3) de suivre l'évolution des données scientifiques et d'appuyer la recherche dans tout un éventail de domaines connexes, y compris la génétique humaine, la nutrition et l'alimentation, les questions intéressant particulièrement les femmes, et le développement des ressources humaines pour la santé ;

2. INVITE D'AUTRE PART INSTAMMENT les Etats Membres à organiser chaque année une journée sur le thème « Pour votre santé, bougez ! » afin d'encourager l'exercice physique – indispensable à la santé et au bien-être ;

3. PRIE le Directeur général :

1) d'élaborer une stratégie mondiale sur l'alimentation, l'exercice physique et la santé dans le cadre de la nouvelle stratégie OMS de lutte contre les maladies non transmissibles et, en consultation avec les Etats Membres et les organismes du système des Nations Unies et les organisations professionnelles concernées, de donner la priorité à la fourniture d'un appui aux Etats Membres pour qu'ils définissent des politiques et des programmes nationaux correspondants ;

2) d'encourager la poursuite des travaux de recherche sur l'application de différentes mesures favorisant des modes de vie plus sains ;

3) de veiller à ce que la stratégie mondiale s'articule sur une approche multidisciplinaire et multisectorielle ;

4) de mettre en place, au cours de l'élaboration de cette stratégie, un mécanisme efficace de gestion pour la collaboration et le soutien technique associant tous les programmes concernés aux différents niveaux de l'Organisation ainsi que les centres collaborateurs de l'OMS, en mettant l'accent sur le lancement et le renforcement de projets de démonstration à l'échelle mondiale et régionale ;

- 5) d'intensifier la collaboration avec d'autres organisations du système des Nations Unies et d'autres partenaires, y compris la Banque mondiale, les organisations non gouvernementales internationales et le secteur privé pour la mise en oeuvre des plans aux niveaux mondial et interrégional et le renforcement des capacités à l'échelon national ;
- 6) de présenter un rapport de situation sur la prévention intégrée des maladies non transmissibles au Conseil exécutif à sa cent treizième session et à la Cinquante-Septième Assemblée mondiale de la Santé.

= = =